



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GIRARD Nicole	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	M. JUSTINESY Gérard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION-PESQUIES Christine	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOREL Félix	ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

Absents excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
 Mme MILESI Véronique
 Mme ROUX Isabelle
 M. SEBBAH Didier

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 Mme PALACIO Céline
 M. PEYRARD Jean-Pierre
 M. ROUSSET André
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-196

EAU & ASSAINISSEMENT – Rapports annuels d’activité

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, L. 5211-39, D. 2224-1 à D.2224-5 et les Annexes V et VI ainsi que ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 3131-5 ;*
- *Vu l’arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l’arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d’eau potable et d’assainissement ;*
- *Vu la circulaire DGSEA4 n°2009-18 du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau ;*
- *Vu la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d’eau et d’assainissement ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du comité syndical du Syndicat des Eaux Durance Ventoux en date du 25 septembre 2024 portant approbation du rapport d’activité 2023 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service ;*
- *Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Durance Luberon en date du 23 septembre 2024 portant approbation du rapport d’activité 2023 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 27 novembre 2024.*

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président de Luberon Monts de Vaucluse doit présenter au conseil communautaire les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d’eau potable, de l’assainissement collectif et non collectif.

Le RPQS est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également, à une exigence de transparence envers l’usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Le rapport et l’avis de l’assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l’article L. 1411-13 du CGCT. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

Pour information, les principales données de ce rapport sont saisies en ligne sur l’Observatoire National des Services d’Eau et d’Assainissement (<https://www.services.eaufrance.fr/>).

a) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l’eau potable

La responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

1. Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Oppède, Maubec, Robion :
La compétence eau potable est transférée au Syndicat des Eaux Durance Ventoux qui a conclu une délégation de service public avec SUEZ EAU FRANCE. Le rapport annuel du syndicat a été adopté par le comité syndical 25 septembre 2024, en même temps que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. LMV doit prendre acte de ce rapport.

2. Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert :

Le Syndicat Durance Luberon assure une gestion de la compétence en régie directe. Le rapport annuel du syndicat a été adopté par le comité syndical du 23 septembre 2024. LMV doit prendre acte de ce rapport.

3. Lourmarin

Luberon Monts de Vaucluse assure cette compétence via une délégation de service public avec la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE pour Lourmarin.

Conformément à l’article L. 1411-3 du CGCT, LMV doit prendre acte du rapport annuel du délégataire et approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable pour la commune de Lourmarin.

4. Vaugines

La commune de Vaugines pour l’année 2023 est liée à la communauté d’agglomération LMV par une convention de prestation de services. Le rapport sur la qualité du service public sera présenté au premier semestre 2025.

<https://www.syndicat-durance-ventoux.fr/>

<https://www.duranceluberon.fr/>

b) Rapport annuel sur l’assainissement collectif

La responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

1. Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Lourmarin, Oppède, Maubec, Robion, Vaugines :

Luberon Monts de Vaucluse assure cette compétence selon différents modes de gestion :

COMMUNES	MODE DE GESTION
Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, les Beaumettes, Les Taillades, Oppède, Maubec, Robion	Délégation de service public à SUEZ EAU FRANCE
Lourmarin	Délégation de service public à la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE
Vaugines	Régie directe (avec convention de prestation de service avec la commune)

LMV doit approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif et les rapports annuels des délégataires.

Le rapport sur la qualité du service public, incluant la commune de Vaugines sera présenté au premier semestre 2025.

2. Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert :

Le Syndicat des Eaux Durance Luberon assure une gestion de la compétence en régie directe. Le rapport annuel du syndicat a été adopté par le comité syndical du 23 septembre 2024. LMV doit prendre acte de ce rapport.

<https://www.syndicat-durance-ventoux.fr/>
<https://www.duranceluberon.fr/>

c) Rapport annuel sur l’assainissement non collectif

La responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

1. Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Lourmarin, Oppède, Maubec, Robion, Vaugines :

Luberon Monts de Vaucluse assure cette compétence selon différents modes de gestion :

COMMUNES	MODE DE GESTION
Cabrières d’Avignon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Oppède, Maubec,	Délégation de service public à SUEZ EAU FRANCE
Cavaillon	Régie directe LMV
Robion	Depuis le 1/07/2023 : Délégation de service public à SUEZ EAU FRANCE
Lourmarin	Régie directe (avec convention de prestation de service avec la commune)
Vaugines	Depuis le 1/07/2023 : Délégation de service public à SUEZ EAU FRANCE

LMV doit approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif.

En ce qui concerne les rapports sur la qualité du service public des communes de Cavaillon et Lourmarin, ils seront présentés au premier semestre 2025.

2. Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert :

Le Syndicat des Eaux Durance Luberon assure une gestion de la compétence en régie directe. Le rapport annuel du syndicat a été adopté par le comité syndical du 23 septembre 2024. LMV doit prendre acte de ce rapport.

Conformément à l’article L. 1413-1 du CGCT, l’ensemble de ces documents sera présenté à la prochaine séance de la commission consultative des services publics locaux. Les membres du conseil communautaire seront invités à prendre acte des différents rapports annuels.

<https://www.duranceluberon.fr/>

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

Pour la compétence eau potable :

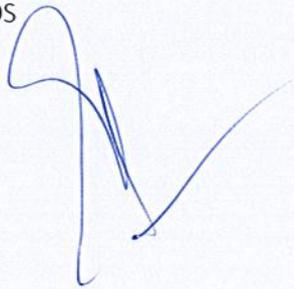
- PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat des Eaux Durance Ventoux sur le prix et la qualité du service public d’eau potable et son rapport d’activité ;
- PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat Durance Luberon sur le prix et la qualité du service public d’eau potable et son rapport d’activité ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE, titulaire de la délégation du service public « eau et assainissement » sur la commune de Lourmarin ;

Pour les compétences assainissement collectif et non collectif :

- PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ, titulaire de la délégation du service public de l’assainissement collectif et non collectif sur la commune de Cabrières d’Avignon ;
- PREND ACTE des rapports annuels de la société SUEZ, titulaire des délégations du service public de l’assainissement collectif (contrats concession et collecte) sur la commune de Cavaillon ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ, titulaire de la délégation du service public de l’assainissement collectif et non collectif sur la commune de Cheval-Blanc ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ, titulaire de la délégation du service public de l’assainissement collectif et non collectif sur la commune de Gordes ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ, titulaire de la délégation du service public de l’assainissement collectif et non collectif sur la commune de Lagnes ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ, titulaire de la délégation du service public de l’assainissement collectif et non collectif sur la commune de Les Taillades ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ, titulaire de la délégation du service public de l’assainissement collectif et non collectif sur la commune de Maubec ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ, titulaire de la délégation du service public de l’assainissement collectif et non collectif sur la commune d’Oppède ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la société SUEZ, titulaire de la délégation du service public de l’assainissement collectif sur la commune de Robion ;

- **PREND ACTE** des rapports annuels de la société SUEZ, titulaire des délégations du service public de l’assainissement non collectif (contrats concession LMVA) pour les communes de Robion et Vaugines ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel de la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE, titulaire de la délégation du service public « eau et assainissement » sur la commune de Lourmarin ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel du Syndicat Durance Luberon sur le prix et la qualité du service public d’assainissement et son rapport d’activité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,
Gérard DAUDET

